

Le 6 décembre 2022

L'honorable Chrystia Freeland
Vice-première ministre et ministre des Finances
Chambre des communes du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Objet : Hausses prochaines des cotisations au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi

Madame la Ministre,

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) représente 95 000 petites et moyennes entreprises (PME) réparties dans tout le pays. Nous écrivons à tous les ministres des Finances du Canada à propos des hausses des cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC) et à l'assurance-emploi (AE) qui doivent entrer en vigueur prochainement.

La pandémie de COVID-19 a eu de graves répercussions sur notre économie, et les PME continuent de les subir. Selon nos données les plus récentes, 52 % des PME ont toujours des revenus sous la normale, et 58 % ont dû s'endetter pour traverser la crise sanitaire, en moyenne de plus de 114 000 \$. De plus, la confiance des PME canadiennes continue de s'effriter : l'indice mesurant leur optimisme pour les trois prochains mois a baissé, et atteint maintenant 43,8.

Les hausses des cotisations au RPC et à l'AE prévues pour janvier 2023 ne feront qu'accentuer les pressions exercées sur les entreprises, en particulier celles qui sont le moins en mesure d'absorber ces hausses.

Comme vous le savez, nous sommes à mi-chemin des hausses graduelles des cotisations au RPC prévues jusqu'en 2025. Le 1^{er} janvier 2023, à la suite des hausses du taux de cotisation et du plafond des gains annuels ouvrant droit à pension, il en coûtera aux employés et aux employeurs jusqu'à 255 \$ de plus en cotisations. Il s'agit d'une augmentation de 7,3 % par rapport à 2022. Quant à la hausse des cotisations à l'AE, elle pourrait atteindre 5,2 % par employé en date du 1^{er} janvier. En tout, pour les employeurs, les hausses visant le RPC et l'AE pourraient représenter jusqu'à 325 \$ par employé, soit 6,7 % de plus qu'en 2022.

Il faut savoir que très peu de PME pourront offrir à leur personnel des augmentations salariales compensant pleinement les hausses liées au RPC et à l'AE, si bien que la majorité des travailleurs canadiens verront leur revenu diminuer à cause de coûts supplémentaires. À l'heure où l'inflation frappe durement les ménages canadiens et où beaucoup redoutent une récession, le gel des hausses prévues permettrait à de nombreux travailleurs de mieux résister à la tempête.

Les PME font également face à d'autres facteurs inflationnistes, comme l'augmentation des coûts des intrants et des salaires, qui font grimper leurs coûts d'exploitation.

Étant donné la possibilité d'une récession, le moment est mal choisi pour alourdir le fardeau financier des entreprises ou de leurs employés. Les taux de cotisation à l'AE ont été gelés en 2021 et en 2022. La même approche devrait être mise en œuvre en 2023. Voici nos recommandations :

1. s'entendre avec les provinces pour geler ou compenser les hausses des cotisations au RPC prévues en 2023;
2. geler les taux de cotisation à l'AE prévues en 2023;
3. instaurer un crédit pour l'emploi visant les PME (semblable à ceux de 2015 et 2016) qui réduira le taux de cotisation des petites entreprises à l'AE.

Nous sollicitons votre aide immédiate afin que les hausses des cotisations au RPC et à l'AE prévues pour le 1^{er} janvier 2023 soient reportées.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Dan Kelly

Président et chef de la direction